

L'ajournement

Je sais que les représentants du Conseil du Trésor qui ont comparu devant le comité permanent des prévisions budgétaires en général nous ont donné quelques détails supplémentaires à propos de l'équipe qui a fait ce travail. Il y a cinq personnes affectées à plein temps au classement des emplois et à la vérification. Il y a peut-être une trentaine d'employés à temps partiel pour les 300,000 fonctionnaires fédéraux. Lorsque j'ai questionné le président du Conseil du Trésor au sujet de ses intentions, il a dit qu'il ferait d'autres études, et j'ai été heureux de lui entendre dire qu'il en discuterait avec les associations du personnel avant de se lancer dans un programme visant à bloquer le traitement de certains fonctionnaires.

● (2207)

J'ai dit au début, et je le répète, que la Fonction publique du Canada appuiera toutes les mesures destinées à améliorer son efficacité. Comme tout le monde, elle a intérêt à veiller à ce que le classement des postes tienne compte des besoins internes et de ceux du marché. Mais tous les Canadiens ont également intérêt à ce que le moral des gens au service de la population soit bon, à ce qu'ils soient fiers de leur emploi, fiers de leurs responsabilités et de ce qu'ils font, et ne pas faire l'objet de critiques la plupart du temps injustifiées. Autrement dit, il ne faut pas généraliser à partir de cet exemple. Il faut qu'il soit étudié de plus près sous tous les angles par des employés plus compétents du Conseil du Trésor.

D'après les questions du député de Hamilton-Ouest—qui semble avoir ses sources de renseignement personnelles—il semble que les personnes chargées de la vérification seraient elles-mêmes mal classées. C'est une question qui réclame évidemment l'attention du Conseil du Trésor et des hauts fonctionnaires. Nous devons étudier la situation de près avant de pouvoir prendre publiquement position à l'égard du surclassement de certains postes et de la possibilité de les encercler de rouge.

M. Thomas H. Lefebvre (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, encore une fois, le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) nous a signalé une question importante. J'aimerais préciser quelques éléments qui entraient dans l'étude relative à la question qu'il a soulevée ce soir.

En 1976, la direction de la politique du personnel du secrétariat du Conseil du Trésor a vérifié le classement d'un échantillon d'environ 2,000 postes de la région de la capitale nationale. On a choisi un échantillon de postes représentant tous les ministères, organismes et groupes d'occupation de la région de la capitale nationale. On n'a pas pris d'échantillon dans certains organismes dont l'effectif était vraiment trop restreint. On a également exclu de l'étude certains groupes orientés vers les employés.

On a demandé à chaque ministère de fournir un relevé écrit des fonctions pour chaque poste choisi. On a alors interviewé chaque employé pour établir si ses fonctions réelles correspondaient au relevé écrit. La technique d'évaluation utilisée pour chaque échantillon visé comportait trois volets. Premièrement,

[M. Francis.]

on a comparé les fonctions exercées avec les normes de classement. On a ensuite comparé la description écrite du poste avec les normes de classement et, finalement, les fonctions exercées avec la description écrite du poste.

Le rapport de l'étude, daté d'octobre 1976, a montré qu'environ 20 p. 100 des titulaires exerçaient des fonctions qui étaient mal classées, 16 p. 100 des fonctions sur-classées et 4 p. 100 des fonctions sous-classées ou attribuées au mauvais groupe professionnel.

Il s'agissait là d'une étude expérimentale du point de vue de la méthode d'échantillonnage utilisée. Chaque évaluation correspondait exactement aux techniques qu'on utilise normalement pour évaluer le classement. On a étudié également les services publics à l'extérieur de la région de la Capitale nationale en 1977 en utilisant la même méthode d'échantillonnage.

On a attendu que le tribunal tire au clair la question de l'encercllement en rouge avant de donner suite aux résultats de la vérification qui a été faite dans la région de la Capitale nationale. Lorsque la Cour suprême a refusé au requérant l'autorisation d'interjeter appel d'une cause type dont elle avait été saisie en mars de cette année, elle a ainsi confirmé que l'employeur avait effectivement le droit d'encercler les postes en rouge. Le secrétariat du Conseil du Trésor est ainsi en mesure d'agir dans ce secteur de la façon suivante: continuer à renégocier une convention concernant le blocage de salaire de certains postes avec l'Alliance de la Fonction publique du Canada; soulever la question de conventions semblables avec d'autres syndicats; entamer des discussions avec les ministères concernant les cas particuliers de postes sur-classés portés à notre attention lors des deux vérifications ou lors de toute vérification spéciale.

● (2212)

Le gouvernement a l'intention d'étudier différentes options pour améliorer la gestion globale du système de classement. On étudie par exemple la possibilité d'instituer des mécanismes d'alerte précoce qui aideraient à identifier d'éventuelles sources de problèmes, et l'on étudie aussi la possibilité de développer des mécanismes de contrôle permettant d'améliorer la comptabilité dans la gestion du système de classement.

LES POSTES—LES FACTEURS—L'ÉTUDE PAR LE GOUVERNEMENT D'UN SERVICE DE REMPLACEMENT

M. Peter Elzinga (Pembina): Monsieur l'Orateur, le 10 mars dernier à la Chambre des communes, j'ai demandé au ministre des Postes (M. Lamontagne) si l'on prévoyait de mettre fin au gel actuel qui a été décrété concernant l'embauche de facteurs supplémentaires. Le ministre des Postes a répondu que conformément à la politique fédérale établie, on ne prévoyait pas d'augmenter les services de livraison du courrier par facteurs ni d'étendre le service postal actuel. Un bon nombre des secteurs à croissance rapide de ma circonscription sont actuellement dépourvus de service de livraison du courrier à domicile. Étant donné que les gens de ma circonscription paient actuellement des impôts pour bénéficier de ce service postal, j'estime qu'ils ont le droit de l'obtenir.